

Votants : 90  
Convocation du Conseil de Communauté :  
le 13 janvier 2012  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 24 janvier 2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 23 janvier 2012

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 1 500 M<sup>2</sup> SUR LA ZAE LES CHERACLES PRIN-DEYRANÇON A LA SCI TI PENN

#### **Titulaires présents :**

Alain MATHIEU, Geneviève GAILLARD, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOURL, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Patrick BERNACCHI, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Anita JAGOUX, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Thierry DEVAUTOUR à Jacky AUBINEAU, Pascal DUFORESTEL à Geneviève GAILLARD, Dominique VALLEE à Jacques MORISSET, Brigitte COMPETISSA à Joël MISBERT, Marie-Christelle BOUCHERY à Gilbert GOLAZ, Nicole DAVID à Jean-Jacques GUILLET, Blanche BAMANA à Jacques TAPIN, Chantal BARRE à Annick DEFAYE, Elisabeth BEAUVAIS à Rose-Marie NIETO, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Amaury BREUILLE à Bernard JOURDAIN, Alain CHAUFFIER à Rabah LAICHOURL, Didier DAVID à Alain PARROT, Patrick DELAUNAY à Jean-Claude SUREAU, Emmanuel GROLLEAU à Nicole GRAVAT, Jacques GUILLOTEAU à Michel SIMON, Véronique HENIN-FERRER à Bernard RAIMOND, Nicole IZORE à Hüseyin YILDIZ, Guillaume JUIN à Elsie COLAS, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Virginie LEONARD à Annie COUTUREAU, Philippe REY à Gilbert BARANGER, Denis THOMMEROT à Franck MICHEL

#### **Titulaires absents :**

Jacques BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Marie-Christelle BOUCHERY, Olivier MARIE, Nicole DAVID, Robert GOUSSEAU, Maryvonne ARDOUIN, Jérôme BALOGE, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Julie BIRET, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Gwénaëlle MIGNARD, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Philippe REY, Denis THOMMEROT

**Président de séance :** Alain MATHIEU

**Secrétaire de séance :** Anne LABBE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT****CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 JANVIER 2012****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 1 500 M<sup>2</sup> SUR LA ZAE LES CHERACLES PRIN-DEYRANÇON A LA SCI TI PENN**

Monsieur **Michel SIMON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

Vu l'avis du service des domaines du 11 avril 2011,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 13 décembre 2010 concernant la "mise en œuvre de la réforme de la TVA immobilière",

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 24 septembre 2007 fixant le "prix de vente des terrains sur la ZAE Les Chéracles (Prin-Deyrançon)",

La SCI TI PENN, représentée par Monsieur CANTIN Thierry,

Domiciliée 33 route de Brioux - à FRONTENAY ROHAN ROHAN (79270)

Souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZB 91 (d'une surface de 1 500 m<sup>2</sup> environ), située sur la ZAE Les Chéracles à PRIN-DEYRANCON,

Pour y construire un bâtiment artisanal et commercial destiné à la location.

L'acquisition initiale du terrain par la collectivité ayant été réalisée en exonération de TVA, la vente de la parcelle est par conséquent soumise à la TVA calculée sur la marge.

Il est proposé de céder cette partie de parcelle à la SCI TI PENN, aux conditions suivantes :

Parcelle	Surface	Prix HT/m <sup>2</sup>	Prix net HT	TVA sur la marge	Prix de vente total taxes comprises
Partie ZB 91	1 500 m <sup>2</sup>	15,50 €	23 250,00 €	4 151,28 €	27 401,28 €

Les sommes résultant de cette vente, estimées à 23 250,00 € H.T., seront versées en recettes au Budget Annexe Zones d'Activités Economiques.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Céder à la SCI TI PENN, représentée par Monsieur CANTIN Thierry, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, une partie de la parcelle ZB 91 (d'une surface de 1 500 m<sup>2</sup> environ), au prix de 15,50 € HT/m<sup>2</sup>, afin d'y construire un bâtiment artisanal et commercial destiné à la location.
- Approuver que le prix à payer par l'acquéreur soit de 27 401,28 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE SUR LA MARGE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 23 250,00 € et une taxe sur la valeur ajoutée sur la marge de 4 151,28 €).
- Fixer ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai.
- Approuver que le montant de la TVA, estimé à 4 151,28 €, soit payé par l'acquéreur et reversé par la Communauté d'Agglomération de Niort au Trésor Public.
- Préciser que pour la vente de cette parcelle de terrain, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur.
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 90  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Michel SIMON**

**Vice-Président Délégué**